

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 2 novembre 2020, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Hélène Ethier et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, Richard Gouin, et Michel Roy tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Tenue de la séance à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
5. Comptes
6. Adoption du règlement 389-20 portant sur le financement des travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel sur la Deuxième rivière du Pot-au-Beurre (branche 7), Deuxième rivière du Pot-au-Beurre (branche 8), Première rivière du Pot-au-Beurre (principal) et sur la Décharge des terres noires (amont et aval)
7. CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture relative au lot 4 130 406
8. Avis de motion, Assemblée extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
9. Déneigement municipal – octroi de contrat
10. Déneigement des bornes-fontaines, hiver 2020-2021
11. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
12. Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes
13. Contrôle animalier, renouvellement du contrat
14. Travaux au centre récréatif – mesures d'urgence
15. Plateformes de ciment au parc Armand-Péloquin – modification du projet
16. Embauche, entretien des patinoires
17. Fermeture des parcs pour l'hiver
18. Loisirs, – concours de Noël pour familles
19. Changement des lumières des patinoires au DEL
20. Correspondance
21. Varia
22. Période de questions (20 minutes)
23. Levée de l'assemblée

2. Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques, qui s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil de la municipalité, et qui stipulent qu'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents forment quorum et ont été informés des modalités de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux qui le souhaitent puissent y participer par conférence téléphonique;

QUE soit autorisée la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la présente séance, réalisé au moyen d'un appareil électronique, ainsi que la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil, de manière à ce que la présente séance puisse satisfaire aux obligations de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter le procès-verbal du 5 octobre 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 6 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2020

	Budget 2020	Période	Cumulatif
Administration générale	751 244 \$	16 345.14 \$	712 271.34 \$
Sécurité publique	610 429 \$	29 001.82 \$	549 237.80 \$
Enlèvement de la neige	174 417 \$	- \$	115 972.36 \$
Voirie et réseau routier	299 843 \$	29 107.19 \$	224 975.44 \$
Hygiène du milieu	859 649 \$	30 633.30 \$	900 294.56 \$
Urbanisme, développement & logement	146 014 \$	- \$	130 434.83 \$
Loisirs & culture	300 075 \$	8 577.14 \$	173 443.87 \$
Immobilisation			
Loisirs	27 000 \$	- \$	17 427.92 \$
Voirie	103 000 \$	- \$	16 698.25 \$
Administration	65 000 \$	1 096.55 \$	27 389.47 \$
Total	3 336 671 \$	114 761.14 \$	2 868 145.84 \$

Les comptes autorisés pour le mois d'octobre représentent un déboursé de 35 368.23 \$ et les comptes à payer pour le mois d'octobre représentent une dépense de 53 011.92 \$. Les autres frais, dont notamment

le traitement des élus et la gestion du personnel administratif, s'élèvent à 25 284.44 \$ et les frais d'immobilisation s'élèvent à 1 096.55 \$.

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Richard Gouin

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2020-126 : Benoit Marchand – Construction résidentielle

2020-127 : Benoit Marchand – Installation septique

2020-128 : Renaud Péloquin – Occupation (services artisanaux)

2020-129 : Stephan Dufault – Démolition (bâtiment accessoire)

2020-130 : Jocelyne Vinet – Installation septique

6. Adoption du règlement 389-20 portant sur le financement des travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel sur la Deuxième rivière du Pot-au-Beurre (branche 7), Deuxième rivière du Pot-au-Beurre (branche 8), Première rivière du Pot-au-Beurre (principal) et sur la Décharge des terres noires (amont et aval)

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte le règlement 389-20 portant sur le financement des travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel sur la Deuxième rivière du Pot-au-Beurre (branche 7), Deuxième rivière du Pot-au-Beurre (branche 8), Première rivière du Pot-au-Beurre (principal) et sur la Décharge des terres noires (amont et aval).

Adopté à l'unanimité.

7. CPTAQ, demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture relative au lot 4 130 406

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel recommande l'acceptation de la demande de Monsieur Jonathan Péloquin auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 130 406.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE la superficie de l'emplacement visé par la demande, qui est de 9282,7 mètres carrés, n'est pas viable pour un projet agricole,
- QUE l'emplacement visé par la demande est occupé par une plantation de pins et ne présente donc aucun potentiel acéricole;
- QUE l'emplacement visé par la demande est situé dans un secteur caractérisé par la présence d'usage autres qu'agricoles, soit un cimetière et des emplacements résidentiels;
- QUE l'emplacement visé par la demande est desservi par le réseau d'aqueduc municipal;
- QU'il existe des espaces disponibles hors de la zone agricole pour la construction résidentielle, mais que la présente demande vise un emplacement sans potentiel agricole situé à proximité du périmètre urbain, soit à un peu plus de 500 mètres;
- QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion, Assemblée extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion que lors d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue le 7 décembre 2020 à 19h00 à l'édifice municipal (510 rang Sud), il présentera un règlement pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

9. Déneigement municipal – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'examen des soumissions reçues pour le déneigement municipal, le conseil municipal avait convenu, lors de la séance du 5 octobre 2020, d'accorder le contrat aux Entreprises MC Jack;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la même séance, les membres du conseil municipal n'avaient pas obtenu un vote permettant de déterminer le nombre d'années pour lesquelles le contrat serait octroyé, soit un (1), trois (3) ou cinq (5) ans;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accorde un contrat de 5 ans aux Entreprises MC Jack inc., pour un montant de 41 600 \$ plus taxes.

Mme la conseillère Pascale Poulin demande le vote :

Pour : Réjean Champagne
Martin Cournoyer
Michel Roy
Michel Aucoin

Contre : Hélène Ethier
Richard Gouin
Pascale Poulin

Le contrat est donc accordé aux Entreprises MC Jack inc. pour une durée de 5 ans au montant de 41 600 \$.

Adopté à la majorité.

10. Déneigement des bornes-fontaines, hiver 2020-2021

Les membres du conseil prennent connaissance des offres de services pour le déneigement des bornes-fontaines, pour l'hiver 2020-2021.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'attribuer les contrats de déneigement des bornes-fontaines pour l'hiver 2020-2021 ainsi :

Secteur des Patriotes :	Déneigement Ste-Victoire 61 bornes x 20\$ = 1 220 \$
Secteur des rangs Rhimbault et Nord:	Ferme Daniel Bardier 71 bornes x 20\$ = 1 420 \$
Secteur des rangs Sud et Prescott:	Déneigement MC Jack 67 bornes x 20\$ = 1 340 \$
Secteur village et Bellevue :	Déneigement Pascal Ethier 56 bornes x 20\$ = 1 120 \$

Adopté à l'unanimité.

11. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2021

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 sera tel que décrit ci-dessous :

Janvier :	lundi le 11 janvier
Février :	lundi le 1 ^{er} février
Mars :	lundi le 1 ^{er} mars
Avril :	lundi le 12 avril
Mai :	lundi le 3 mai
Juin :	lundi le 7 juin
Juillet :	lundi le 5 juillet
Août :	lundi le 9 août
Septembre :	lundi le 13 septembre
Octobre :	lundi le 4 octobre
Novembre :	lundi le 1 ^{er} novembre
Décembre :	lundi le 6 décembre

Toutes ces assemblées seront tenues à l'édifice municipal au 510, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, lesquelles débiteront à 20h00.

Adopté à l'unanimité.

12. Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE les bureaux municipaux seront fermés du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement. En ce qui concerne les jours non fériés, ceux-ci seront retenus à même les congés des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

13. Contrôle animalier, renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel avec le Centre animalier Pierre-De Saurel se termine le 31 décembre 2020,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel puisse procéder au renouvellement du contrat pour l'année 2021. M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

14. Travaux au centre récréatif – mesures d'urgence

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De mandater la directrice générale de lancer un processus d'appel d'offres afin de mettre en place une installation électrique accessible et rapide ainsi qu'une génératrice permettant l'utilisation maximale de l'immeuble en situation de mesures d'urgence, selon les recommandations de la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

15. Plateformes de ciment au parc Armand-Péloquin – modification du projet

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait mandaté l'inspecteur municipal afin de procéder à la réalisation de trois (3) dalles de ciment au parc Armand-Péloquin;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 10 000\$ avait été alloué à ce projet;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse du projet, un dépassement des coûts est prévu;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter la soumission de Danis construction, pour un montant de 19 360.00 \$ plus taxes, afin de réaliser le projet des dalles de béton au parc Armand-Péloquin.

Mme la conseillère Hélène Ethier demande le vote :

Pour : Martin Cournoyer
Pascale Poulin
Michel Roy
Michel Aucoin

Contre : Réjean Champagne
Hélène Ethier
Richard Gouin

La soumission de Danis construction, pour un montant de 19 360.00 \$ est donc acceptée.

Adopté à majorité.

16. Embauche, entretien des patinoires

CONSIDÉRANT QUE, suite à l’affichage de poste pour l’entretien des patinoires pour l’hiver 2020-2021, les employés qui avaient été embauchés lors de l’hiver 2019-2020 ont signifié leur intérêt;

CONSIDÉRANT l’article 3.4 du Règlement 370-18 - Politique d’embauche, qui stipule les étudiants qui ont travaillé l’année précédente et sont intéressés à revenir au travail seront priorisé et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale;

CONSIDÉRANT le rendement satisfaisant des employés lors de l’hiver 2019-2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE procéder à l’embauche de MM. William Larose et Benjamin Hardy pour l’entretien des patinoires, pour l’hiver 2020-2021, aux mêmes conditions.

Adopté à l’unanimité.

17. Fermeture des parcs pour l’hiver

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De procéder à la fermeture des parcs pour la saison hivernale, du 15 novembre jusqu’au dégel.

Adopté à l’unanimité.

18. Loisirs – concours de Noël pour familles

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D’autoriser la technicienne en loisir à organiser des activités de Noël pour les familles, sous forme de concours, pour les familles de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, qui seront invitées à participer de manière virtuelle. Un budget de 2 000.00 \$ sera alloué pour l’ensemble des activités.

Adopté à l’unanimité.

19. Changement des lumières des patinoires au DEL

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser le remplacement des lumières de la patinoire du parc Pierre-Arpin pour des lumières DEL, pour un montant de 3 289.00\$ plus taxes;

D'autoriser le remplacement des lumières de la patinoire du parc Armand-Péloquin pour des lumières DEL, pour un montant de 4 627.00\$ plus taxes;

Adopté à l'unanimité.

20. Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Octroi d'une aide financière de 135 410 \$ à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
- 2) Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – suivi du rapport de l'auditeur, opinion avec réserve
- 3) MRC de Pierre-De Saurel – Dépôt de demandes d'intervention pour les cours d'eau suivants :
 - C2111 – Deuxième rivière du Pot-au-Beurre, Branche 5
 - C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9
 - C2109 – Troisième rivière du Pot-au-Beurre, Branche 10
 - C2112 – Décharge des Prairies
- 4) Association des groupes de ressources techniques du Québec – Remerciements pour l'appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
- 5) Groupe d'Entraide l'Arrêt-Court, Sorel-Tracy, invitation à une activité d'autofinancement
- 6) Azimut diffusion – planification stratégique 2020-2024
- 7) Demande – déneigement rue Martel
- 8) Base de Plein Air Ville la Joie – Remerciement pour don
- 9) Danis Construction – Réparation des trottoirs au printemps 2021
- 10) CPTAQ – Dossier 426885 – Daniel Bardier, désistement et fermeture du dossier

21. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

22. Période de questions

Une période de questions est tenue par courriel.
Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.
Aucune question n'a été envoyée par courriel.

23. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.